



**Moncontour**

# **CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU JEUDI 11 OCTOBRE 2018**

Date de convocation et d'affichage :

**Le 05 SEPTEMBRE 2018**

Date d'affichage du Compte rendu :

**Le 20 octobre 2018**

Nombre de conseillers :

En exercice : **15** – Présents : 13 – Votants : **14**

**Étaient présents** : *FOURCHON André, PELLAN Olivier, SÉLÉBARD Bertrand, ROUAULT Frédéric, RONDEL Marc, CLÉMENT Jacques, IMBERT Sophie, MAHÉ Myriam, PINARD Chrystelle, MORIN Fabrice, DEFAINS Jérémy, SAUVÉ Marlène, BALLAY Romain.*

**Absents excusés** : *SOULABAILLE Jérôme a donné procuration à MAHÉ Myriam*

**Absents** : *GLÂTRE Alain*

**Secrétaire de séance** : *IMBERT Sophie*

La secrétaire de mairie, Christine BRANLANT, assiste à la séance mais ne prend pas part aux votes.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 30.

- **Approbation** : Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 septembre 2018 à l'unanimité (après ajout de l'achat de l'imprimante dans le cadre de la délégation).

**L'ordre du jour doit être complété par le point suivant :**

- D2018\_10\_01 : Convention de mise à disposition de local à usage commercial

**Monsieur le Maire demande si tout le monde est d'accord et poursuit**

#### **2018-10-01- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAL**

La commune a été sollicitée par l'entreprise Réel Productions pour une mise à disposition de local (au-dessus du musée du costume) et qui souhaite développer son activité de productions de films.

Dans ce cadre, il convient d'établir une convention entre la commune et la société Réel Productions, représentée par Monsieur James Hoffmeister.

Les conditions seront définies dans ladite convention.

**Après avoir exposé la situation, Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal :**

- **FIXENT** le montant du loyer à 150 € mensuel
- **VALIDENT** la convention liée au projet comme défini ci-dessus.
- **AUTORISENT** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

## **ÉTUDE COMMUNE NOUVELLE MONCONTOUR / TRÉDANIEL**

La commune de Moncontour doit se prononcer sur la mise en place d'une étude de faisabilité pour la création d'une commune nouvelle (Moncontour/ Plémy/ Trédaniel).

Une rencontre a eu lieu entre les élus et Côtes d'Armor Développement le 03 juillet.

Le projet a reçu un avis défavorable suite aux votes des mairies de Plémy et Trédaniel. Cependant, une réflexion peut être envisagée pour une mutualisation des services techniques.

### ***Après avoir exposé la situation, les membres du Conseil Municipal :***

- AUTORISENT la mise en place d'une étude de faisabilité pour la création d'une commune nouvelle par 11 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

## **2018-10-02 PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2018**

Frédéric Rouault rappelle que l'agent polyvalent en charge de l'entretien du CAC et de la cantine, suite à un accident de travail, ne peut plus effectuer l'ensemble des tâches qui lui étaient confiées.

Lamballe Terre et Mer lui propose des heures en animations périscolaire afin de compenser la perte des heures avec la commune.

Par conséquent, son contrat doit être modifié de 20 heures à 12 heures de durée hebdomadaire de service.

Un dossier de modification de son contrat est transmis au Comité Technique du CDG22.

### ***Après avoir exposé la situation, les membres du Conseil Municipal :***

- VALIDENT à la modification du tableau des effectifs.

## **2018-10- 03- MODIFICATIONS DES STATUTS DU SDE 22**

Monsieur le Maire expose que le domaine de l'énergie est toujours en constante évolution, de nouveaux projets sont engagés par le SDE22 notamment dans les domaines suivants :

- Rubrique mobilité : le développement de l'activité GNV, la production et distribution d'hydrogène,
- Rubrique Maîtrise de l'énergie : réalisation de travaux (3X22)
- Rubrique activités complémentaires : création et participation dans des sociétés commerciales
- Rubrique SIG : pour l'activité PCRS

Cela nécessite l'adaptation des statuts du SDE22 dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée générale du 24 septembre 2018, le Comité syndical du SDE22 a approuvé l'adaptation des nouveaux statuts.

Conformément aux dispositions du Code Générale des Collectivités Territoriales, le Président du SDE22 a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par Comité syndical du SDE22.

### ***Après avoir exposé la situation, les membres du Conseil Municipal :***

- ADOPTENT les nouveaux statuts du SDE22, tels que présentés en annexe jointe

## **2018-10- 04- CHOIX ENTREPRISE CHANGEMENT DES GOUTTIÈRES DE L'ÉGLISE**

Olivier PELLAN rappelle que la commission travaux s'est réunie le 02 octobre 2018 et après plusieurs échanges avec l'entreprise LE RAY COUVERTURE, un devis a été établi pour le remplacement des gouttières de l'église.

Son montant est supérieur au budget prévu (15 500€) de 7 227 € pour un montant total de 22 727,59 €.

Une décision modificative sera prise au prochain CM le 15/11.

### ***Les membres du Conseil Municipal :***

- APPROUVENT le devis de l'entreprise LE RAY COUVERTURE

## **2018-10-06- STATIONNEMENT RUELE DE LA VALLÉE**

Olivier PELLAN présente des photos simulant les 2 propositions élaborées par la commission travaux :

- **Proposition 1** : pose de lignes jaunes d'interdiction de stationnement de chaque côté de la voie.
- **Proposition 2** : descendre la place de stationnement de 3 mètres.

***Suite à un vote à bulletin secret, les membres du Conseil Municipal :***

- ADOPTENT la proposition n°2 par 6 voix proposition 1 et 7 voix proposition 2.

Un arrêté de voirie va être signé par le maire pour valider la proposition.

### ✓ **INFORMATIONS**

- Bilan utilisation des tablettes à l'école publique : Jessica a donné un avis très positif de leur utilisation
- Point rentrée scolaire, compte rendu Frédéric ROUAULT suite à la réunion de la commission.
- RPI 184 élèves
- Problème sur RD768 : mise en place d'un radar pédagogique et courriers à transmettre à la préfecture et au département